



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

troubles du sommeil

Question écrite n° 46781

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les troubles du sommeil. En effet, le sommeil et les troubles qui lui sont associés ont une influence sur la plupart de problèmes de santé. 80 % des Français seraient privés de sommeil de manière chronique. Plus de quatre millions de Français souffriraient du syndrome d'apnée du sommeil, un trouble sérieux qui affecte la respiration et a des conséquences importantes sur l'organisme, notamment sur le cœur qui, par manque d'oxygène dans le sang, doit travailler plus et donc se fatigue plus vite. Les risques de développer une maladie cardio-vasculaire seraient multipliés par cinq. Par ailleurs, l'apnée du sommeil aurait également un retentissement psychologique important, augmentant le risque de dépression. Or les victimes de ce trouble n'en ont pas forcément connaissance. En France, seules 10 % des apnées du sommeil seraient diagnostiquées et traitées. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage, d'une part, d'informer les Français sur cette maladie et sur ses répercussions sur la santé et, d'autre part, d'en développer le dépistage.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé est conscient du problème de santé publique que représente le syndrome d'apnée du sommeil. Cette pathologie, souvent sous-estimée, constitue un facteur de risque important pour les coronaropathies et les accidents vasculaires cérébraux. La prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil repose, en premier lieu, sur la réduction des facteurs de risque, notamment la diminution de l'obésité, de la prise d'alcool ou de médicaments. Dans cet objectif, le ministère a confié à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé la mission de réaliser des campagnes d'information destinées à la population générale et aux professionnels de santé. Cette communication a été largement relayée par les sociétés savantes et les associations de patients auxquelles le ministère chargé de la santé apporte régulièrement son concours financier. En outre, la formation des professionnels en vue d'améliorer le repérage et le diagnostic de cette pathologie a été renforcée dans le cadre de la formation médicale continue au moyen d'actions assurées par la Société de pneumologie de langue française. Par ailleurs, la Société française de médecine du travail a organisé, en novembre 2008, un colloque national sur le thème « Sommeil et travail » afin de sensibiliser les personnels des services de médecine préventive à la nécessité de repérer la présence de troubles du sommeil à l'occasion des visites systématiques. Enfin, la prise en charge précoce de cette maladie est essentielle pour limiter l'installation de troubles graves susceptibles de conduire à l'invalidité professionnelle. C'est pourquoi le ministère a engagé une étude sur les structures hospitalières de prise en charge des troubles du sommeil afin de mieux identifier l'offre de soins dans ce domaine au niveau du territoire national et d'orienter au plus tôt les patients vers la structure la plus adaptée à leurs besoins. Les résultats de cette étude seront connus au cours de l'année 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46781

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3463

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4698